

**EMERGENCE DES ESPACES DE LOISIRS EN MILIEU URBAIN, DE  
NOUVELLES SOURCES DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE DES  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU BURKINA FASO : LE CAS DE  
L'EXPLOITATION DES ESPACES VERTS DE LOISIRS À OUAGADOUGOU**

**EMERGENCE OF LEISURE SPACES IN URBAN AREAS, THE NEW SOURCES  
OF SOCIO-ECONOMIC DEVELOPMENT OF LOCAL AUTHORITIES IN  
BURKINA FASO: THE CASE OF THE EXPLOITATION OF GREEN LEISURE  
SPACES IN OUAGADOUGOU**

**Omar Koudougou BAMOGO**

Université Joseph KI- ZERBO, Burkina Faso

[omar.k.bamogo@gmail.com](mailto:omar.k.bamogo@gmail.com)

&

**Goama NAKOULMA**

Centre National de Recherche Scientifique et Technologique, Burkina Faso

[ngoama@yahoo.fr](mailto:ngoama@yahoo.fr)

&

**Ibrahima TRAORE**

Université Joseph KI- ZERBO, Burkina Faso

[iblumiere@yahoo.com](mailto:iblumiere@yahoo.com)

**Résumé :** Le rôle des loisirs et de leurs espaces dans la vie est indéniable. Ils participent à l'atteinte du bien-être des populations, notamment celles vivant en villes. Tirant l'exemple des pays développés, ceux d'Afrique au sud du Sahara se sont engagés à faire des loisirs un instrument de la qualité de vie de leur population. Au Burkina Faso, les loisirs sont reconnus par la constitution comme faisant partie des droits fondamentaux à promouvoir. Pour concrétiser cela, l'Etat a procédé à création de la Direction Générale des loisirs en 2006. Malgré la présence de ces instruments, la pratique des loisirs reste peu organisée sur l'ensemble du territoire national avec une insuffisance de textes juridiques régissant l'organisation du domaine. De ce fait, les empreintes socioéconomiques des loisirs restent très peu visibles sur le terrain. Et pourtant, de plus en plus, les espaces de loisirs sont en train de devenir des cadres de développement socioéconomique de premier choix dans les nouveaux paradigmes de développement. En formulant l'hypothèse que l'émergence des espaces de loisirs constitue de nouvelles sources d'espoir de développement des collectivités territoriales, nous avons entrepris une étude autour de douze espaces verts de loisirs de la ville de Ouagadougou. Pour ce faire, des guides d'entretiens ont été adressés aux responsables des services techniques de loisirs, aux exploitants, aux chefs de personnel dans les espaces de loisirs, aux chefs d'associations féminines dans la ville de Ouagadougou. Outre les guides d'entretien, un questionnaire a été adressé aux usagers et riverains de ces espaces. Des résultats auxquels nous sommes parvenus, il ressort que les espaces de loisirs sont à la base du développement des chaînes de valeur économique, de production de devises pour les différents acteurs intervenants et de nouvelles sources de création d'emploi.

**Mots clés :** Burkina Faso, Ouagadougou, espaces verts de loisirs, développement Socioéconomique.

**Abstract :** The role of leisure and its spaces in life is undeniable. They participate in achieving the well-being of populations, especially those living in cities. Drawing on the example of developed countries, those of Africa south of the Sahara are committed to making leisure an instrument of the quality of life of their population. In Burkina Faso, leisure is recognized by the constitution as one of the fundamental rights to be promoted. To make this a reality, the State created the General Directorate for Leisure in 2006. Despite the presence of these instruments, the practice of leisure remains poorly organized throughout the national territory with a lack of legal texts governing the organization of the field. As a result, the socio-economic footprints of leisure remain very little visible in the field. And yet, increasingly, leisure spaces are becoming prime socio-economic development frameworks in new development paradigms. By formulating the hypothesis that the emergence of leisure spaces constitutes new sources of hope for the development of local authorities, we undertook a study around twelve green leisure spaces in the city of Ouagadougou. To do this, interview guides were sent to managers of technical leisure services, operators, and heads of staff in leisure areas, heads of women's associations in the city of Ouagadougou. In addition to the maintenance guides, a questionnaire was sent to users and residents of these spaces. From the results we have obtained, it appears that leisure spaces are the basis for the development of economic value chains, the production of currencies for the various stakeholders and new sources of job creation.

**Keywords:** Burkina Faso, Ouagadougou, green leisure spaces, development socioeconomic.

## Introduction

Le monde s'urbanise. En 1950, un peu moins de 30 % des habitants de la planète vivaient dans des villes ; aujourd'hui, nous sommes à peu près à un habitant sur deux et, selon les Nations Unies, les citadins représenteront plus de 70 % de la population mondiale en 2050 (VERON, 2008). En Afrique de l'Ouest, au cours de cette période, le nombre d'agglomérations urbaines est passé de 152 à près de 2 000 (OCDE, 2015). Ces villes abritent environ 41 % de la population totale de la région et façonnent de plus en plus le paysage économique, politique et social de l'Afrique de l'Ouest (OCDE, 2015). Au Burkina Faso, le nombre de villes n'a cessé d'augmenter depuis les indépendances (1960) pour atteindre de nos jours quarante-neuf (49) villes urbaines avec un taux d'urbanisation de 26,3% (INSD, 2019). De toutes ces villes du Burkina Faso, Ouagadougou, la capitale administrative est la plus grande renfermant 12,0% de la population totale du pays (INSD, 2019). Dans cette dynamique de développement urbain, de nombreux défis se posent aux villes en termes d'équipements, de sécurité, d'emplois, d'occupation de l'espace, etc. qui nécessitent des revenus conséquents pour y faire face. Pour VERON (2008), la question urbaine devient donc centrale pour toutes les sociétés, du nord comme du sud, et la relation entre population, urbanisation et développement socioéconomique prend une importance grandissante. Pour faire face à ces défis, la ville multiplie les domaines d'action. Parmi ces domaines, celui des loisirs, notamment, l'aménagement de leur espace occupe de plus en plus une place importante. En effet, les mérites des espaces de loisirs sont reconnus à tous les niveaux de la vie. La ville et les loisirs entretiennent en effet des relations complexes. L'urbanité implique des genres de loisirs particuliers, et, inversement, les loisirs concourent à la transformation de la ville (Editorial-société Française de l'histoire urbaine, 2000) et lui offrent de nouvelles sources de revenus. Moments soustraits aux obligations et au

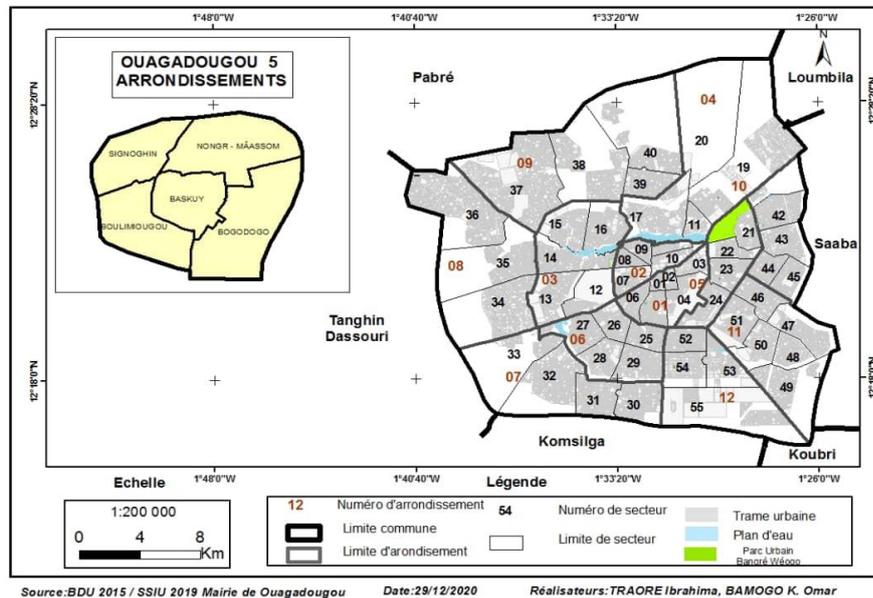
travail, synonymes de temps libre, de temps pour soi, pour se distraire, se détendre et soigner son corps, les loisirs sont liés à la quête du plaisir. Ils contribuent à créer le devenir collectif et distinctif d'une communauté en favorisant le bien-être du citoyen. Ils sont un cadre privilégié de consommation, d'expression et de création de richesses en permettant de mettre l'accent sur le capital humain, sur le développement social et économique. Sur, le plan économique, le rôle des espaces de loisirs dans le développement des villes est reconnu et on parle désormais de l'économie de divertissement. Les investissements dans ce secteur portent sur l'hébergement marchand (hôtellerie, restauration, résidences de tourisme, villages de vacances etc.), sur les sites historiques, les œuvres culturelles et artistiques, sur les équipements de loisirs (, casinos, musées, monuments, espaces de sport) et de plus en plus sur l'aménagement des espaces verts. Dans la ville de Ouagadougou, plusieurs espaces verts de loisirs y sont aménagés à cet effet. En fait, les espaces verts de loisirs sont des espaces végétalisés et aménagés en milieu urbain ou péri-urbain pouvant offrir des cadres de détente à la population (BAMOGO, 2017). Cependant, le rôle socioéconomique de ces espaces n'est pas encore très bien perçu pour le cas de la ville de Ouagadougou du fait de leur confusion avec les autres types d'espaces urbains de consommation de masse ordinaires d'une part et surtout à cause de la précarité des recherches scientifiques sur la question d'autre part. Cela nous a amené à formuler cette interrogation centrale, à savoir quelles sont les formes de participation des espaces verts de loisirs au développement socioéconomique de la ville de Ouagadougou ?

La présente étude a pour objet d'appréhender les mécanismes de fonctionnement des espaces verts de loisirs à Ouagadougou et les formes de contribution de ces espaces au développement socioéconomique des collectivités territoriales à travers le cas de la ville de Ouagadougou.

## **1. Méthodes**

La collecte des données a été réalisée à l'aide des outils et techniques des sciences sociales. Ainsi, un questionnaire et des guides d'entretiens ont été adressés aux exploitants, aux usagers des espaces de loisirs, aux responsables des services techniques des loisirs du Ministère en charge des loisirs, de l'environnement, de la mairie, d'organismes non gouvernementaux, d'associations féminines dans la ville de Ouagadougou.

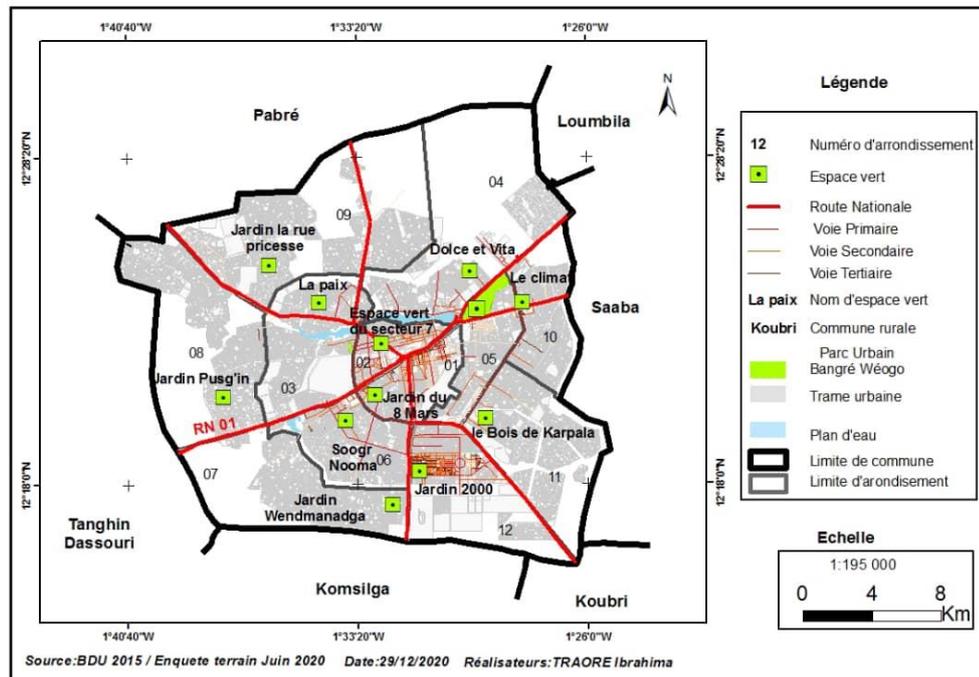
Carte 1 : localisation de la ville de Ouagadougou



La ville de Ouagadougou est située en plein cœur du Burkina Faso. Elle se trouve dans la région du centre et en est le chef-lieu. C'est aussi la première ville du point de vue administratif, économique et démographique du pays. Au regard de cette centralité, la ville de Ouagadougou constitue un pôle d'attraction, de diffusion des modes de consommation et un repère pour les autres villes du Burkina Faso dans divers domaines comme celui des loisirs.

La collecte des données a nécessité aussi l'utilisation d'un navigateur Global Positioning System (GPS). Il a servi à la géolocalisation des espaces d'enquête afin de réaliser la carte à cet effet (carte 2).

**Carte 2 : Localisation des sites de recherche**



L'emploi du questionnaire a été privilégié pour la collecte des informations auprès des utilisateurs des espaces de loisirs. 120 d'entre eux ont été interviewés à raison de 10 dans chaque espace. L'utilisation des guides d'entretien a concerné les gérants des espaces verts de loisirs, les délégués du personnel, les riverains, les responsables de la Direction Générale des Loisirs (DGL), de la Direction des Aménagements Paysagers et des Parcs, la Direction des Aménagements Paysagers et de l'Écologie Urbaine (DAPEU).

Ainsi, les entretiens semi-directifs organisés à cet effet ont concerné 12 gérants d'espaces, 12 délégués du personnel, 36 riverains, soit 3 riverains autour de chaque espace, un responsable de la DGL (le Directeur de la Formation, de la Réglementation et du Suivi des Structures de Loisir (DFRSL), le Directeur des Aménagements Paysagers et de la Gestion des Parcs de la commune de Ouagadougou, le Directeur des Aménagements Paysagers et de l'Écologie Urbaine (DAPEU) du Ministère en charge de l'environnement et un responsable de la Direction de l'Observatoire de la Ville (le directeur). Au total, 184 personnes ont été touchées.

Aussi, un appareil photo a été utilisé pour des prises de vues afin d'illustrer certaines réalités portant sur les espaces verts de loisirs dans la ville de Ouagadougou (figure 1).

Figure 1 : vue de l'espace vert la paix



Source : enquêtes de terrain, 2020

Les données récoltées sur le terrain ont été complétées par une revue documentaire portant sur les loisirs, les espaces de loisirs, le fonctionnement des espaces de loisirs et l'économie du divertissement. Le constat a montré la rareté de la documentation relative à la contribution socioéconomique des espaces verts de loisirs dans le contexte du Burkina Faso, mais une riche littérature sur le phénomène dans le monde occidental (notamment en Europe et au Canada).

L'analyse a porté sur l'ensemble de la commune de Ouagadougou et a été appliquée aux espaces verts de loisirs. Le choix de ces espaces pour appréhender le rôle des espaces de loisirs au développement socioéconomique des collectivités territoriales se justifie par le fait qu'ils constituent des espaces qui offrent de beaucoup de possibilités de détente, mais aussi qui bénéficient d'un regard particulier de la part des autorités communales qui ont élaboré un cahier des charges pour encadrer leur existence. Pour ce faire, dans chaque arrondissement, c'est l'espace vert de loisirs le plus fréquenté identifié avec l'aide du responsable du service technique d'arrondissement qui a été retenu pour mener l'étude.

Cette étude a concerné tous les douze arrondissements de la commune de Ouagadougou. Elle a pris en compte aussi bien les secteurs centraux de la commune que ceux périphériques (carte n°2).

## 2. Résultats

### 2.1. Les espaces verts de loisirs à Ouagadougou

On a trois principaux types d'espaces verts de loisirs Ouagadougou à savoir :

- **Les jardins.** C'est un terme qui désigne une surface libre plantée et accessible au public dans le cadre de la vie urbaine et collective. C'est le décor et la présence végétale dans la cité (Mairie de Ouagadougou, 2008). Ce sont les plus répandus dans la ville de Ouagadougou ;
- **Les squares.** Ce mot, d'origine anglaise désigne un petit jardin public aménagé au milieu d'une place et entouré d'une grille. Il diffère de l'espace vert par la

particularité de son emplacement. Le square Yennega à Ouagadougou sur l'avenue Yennega en est un exemple (Mairie de Ouagadougou, 2008). Aujourd'hui, le square Yennega est fermé ;

- **Les parcs.** Ce sont des enclos boisés d'une certaine étendue pour la promenade et la détente. Il peut désigner aussi un territoire de vaste étendue où la flore et/ou la faune sont protégées pour des buts scientifiques ou touristiques. Les parcs se créent généralement à partir de sites naturels. Ouagadougou, le parc urbain Bangr-Weoogo située au cœur de la ville avec une superficie de 260 hectares constitue le seul parc de loisirs réellement aménagé.

Par ailleurs, en fonction de leur statut, deux formes d'espaces verts de loisirs sont apparues dans notre étude. Il s'agit des espaces publics et des espaces privés (tableau n°1).

**Tableau 1 : situation des espaces enquêtés**

Arrondissements	Secteurs	Statut	Nom
A1	Secteur n°2	Privé	Jardin du 08 mars
A2	Secteur 7	Public	Espace vert du secteur 7
A3	Secteur 16	Public	Espace vert la paix
A4	Secteur 17	Privé	Espace Dolce et Vita
A5	Secteur 21	Public	PUBW
A6	Secteur 27	Privé	Espace Soogr-Nooma
A7	Secteur 30	Privé	Jardin Wendmanagda II
A8	Secteur 35	Privé	Jardin Pusg'In
A9	Secteur 30	Privé	Jardin la « Rue princesse »
A10	Secteur 42	Privé	Espace vert le « climat »
A11	Secteur 51	Privé	Espace vert le « bois de Karpala »
12	Secteur 52	Public	Jardin Ouaga 2000

Source : enquêtes de terrain, 2020

Ainsi, les enquêtés ont pris en compte les deux formes d'espaces verts de loisirs à savoir les espaces publics qui sont ceux relevant du public, c'est-à-dire ceux aménagés par la mairie et ses partenaires et les espaces privés qui sont ceux aménagés par des promoteurs privés. Ainsi, sur les douze espaces concernés, quatre relèvent du public contre huit du privé. Cela se justifie par le faible nombre<sup>1</sup> d'espaces aménagés par la mairie dans la ville de Ouagadougou. Cependant, selon les autorités communales, quel que soit le statut de l'espace, la mairie a un regard sur son fonctionnement à travers un cahier des charges qui lui permet de tirer profit de son existence et de canaliser les dérives éventuelles liées à son exploitation (Mairie de Ouagadougou, 1999).

<sup>1</sup> Sur cinquante-sept (57) espaces formellement aménagés, vingt (20) relèvent de l'aménagement de la mairie et ses partenaires dont cinq (05) sont fermés sur décision du conseil municipal.

**Tableau n°2 : répartition des espaces verts dans les arrondissements de  
Ouagadougou**

Arrondissements	Nature			Total
	Espaces verts informels	Espaces verts formels	Espaces verts non aménagés	
<b>A1</b>	21	05	34	60
<b>A2</b>	07	07	07	21
<b>A3</b>	40	08	39	87
<b>A4</b>	54	12	76	142
<b>A5</b>	42	05	67	114
<b>A6</b>	53	03	33	89
<b>A7</b>	24	01	41	66
<b>A8</b>	01	00	20	21
<b>A9</b>	24	00	86	110
<b>A10</b>	62	07	52	121
<b>A11</b>	43	08	52	103
<b>A12</b>	40	01	50	91
<b>Total</b>	<b>411</b>	<b>57</b>	<b>557</b>	<b>1025</b>

Source : CO/DPPE/SSIU<sup>2</sup>, 2019

De cette étude, nous constatons que sur les 1025 espaces verts planifiés dans la commune de Ouagadougou, 468 espaces, soit 45,65% ont pu être aménagés dont seulement 57, soit 18,66% le sont formellement. De ce fait, 81,34 % des espaces verts aménagés dans la commune de commune le sont illégalement, donc anarchiquement occupés. En outre, en considérant la nature des espaces verts aménagés à des fins de détente, deux groupes d'espaces de loisirs se dégagent :

- les espaces verts de loisirs formels<sup>3</sup> ;
- les espaces verts de loisirs informels<sup>4</sup>.

## 2.2. La fréquentation des espaces verts de loisirs

### 2.2.1. Les motifs de fréquentation des espaces de loisirs

La population a été interrogée sur onze (11) principales motivations. Au vu des résultats, il ressort que les usagers des espaces verts de loisirs ne les fréquentent pas pour une seule raison, mais plusieurs car pour 120 personnes interrogées, nous avons recueilli 324 réponses, soit 2,70 réponses en moyenne par personne enquêtée. Ainsi, selon ces données, les trois premières motivations qui amènent les ouagalais à fréquenter les espaces de loisirs sont la rencontre des amis avec 65,00% de réponses, la recherche de la détente avec 61,70% et la tranquillité dans les espaces verts avec 50,00% des réponses. Suivent dans l'ordre, la convivialité (15,80%), puis la diversité des offres,

<sup>2</sup> Commune de Ouagadougou/Département de la Prospective, de la Planification et des Etudes/ Service des Statistiques et de l'Information Urbaine.

<sup>3</sup> Ils concernent les espaces aménagés par la commune et ceux aménagés par des promoteurs privés qui ont obtenu au préalable une autorisation de la part des autorités compétentes pour réaliser leur action.

<sup>4</sup> Ils concernent des espaces aménagés par des promoteurs privés qui n'ont obtenu aucune autorisation de la part des autorités compétentes pour réaliser leur action.

la qualité des services, la qualité de l'aménagement des lieux, la proximité, toutes classées au même degré avec 12,50% de réponses pour chacune de ces motivations. Viennent après la facilité d'accès à l'espace avec 11,70%, la recherche de la santé (la lutte contre le stress) avec 08,30% et enfin la sécurité sur les lieux avec 05,00% de réponses.

### 2.2.2. *L'accès aux espaces verts de loisirs*

L'accès aux espaces verts est défini par l'arrêté portant cahier des charges relatif à la concession et l'exploitation des espaces verts dans la commune de Ouagadougou aux fins de loisirs. L'article 11 de l'arrêté indique que l'accès est libre. Cependant, l'article 12 mentionne que « pour la sécurité intérieure, l'accès sera interdit aux handicapés mentaux, aux personnes en état d'ivresse ou à toute autre personne dont la moralité sera jugée douteuse ». Par ailleurs, l'article 13 donne les heures d'ouverture et de fermeture :

- Les jours non fériés, l'heure d'ouverture est fixée à 6 heures et la fermeture à 24 heures ;
- Les week-ends, l'ouverture est fixée à 6 heures et celle de la fermeture à 2 heures du matin.

Cependant, des entretiens que nous avons eus avec les gérants des espaces verts, aucun n'a fait mention de cet arrêté concernant les conditions d'accès, de fermeture et d'ouverture. Pour les gérants, l'accès est libre et qu'il n'y a pas d'heure d'ouverture ni de fermeture en tant que telles car cela reste conditionné par la présence ou non des clients. Cette situation traduit le non-respect dudit décret aussi bien par les exploitants informels que formels.

### 2.2.3. *Les moments de fréquentation des espaces de loisirs*

Le moment le plus utilisé pour leur fréquentation est de loin les après-midis avec une fréquence de 56,70%, tandis que la période la plus utilisée est le week-end avec une fréquence similaire de 56,70%. Les soirées, les midis et les matins sont les moins utilisés dans la fréquentation des espaces verts. Les congés et les vacances sont également utilisés, mais à des proportions moins importantes que les week-ends.

### 2.2.4. *Les formes de fréquentation des espaces de loisirs*

La forme de pratique la plus dominante est la pratique avec des amis, c'est-à-dire en groupe avec un taux de 70,80%. Outre, cette forme en groupe, la forme de pratique qui suit est celle en famille avec un taux de 35,00%. Puis, viennent les formes de pratique en individuel et en duo avec respectivement des taux de 29,20% et de 25,80%.

Au total, les formes de pratique se présentent par ordre de préférence de la façon suivante :

- les pratiques en groupe ;
- les pratique avec la famille (les sorties familiales) ;
- les pratiques en individuel ;
- les pratiques en duo.

### 2.3. L'exploitation des espaces verts de loisirs

Trois principaux groupes d'acteurs interviennent dans l'exploitation des espaces de loisirs à Ouagadougou. Il s'agit de la commune de Ouagadougou, de la Direction Générale des Loisirs et des exploitants. Chaque acteur a des missions précises à jouer dans la chaîne d'exploitation. Ainsi, la mairie de Ouagadougou intervient de plusieurs façons dans la gestion des espaces de loisirs. Son action est surtout de s'assurer du respect de la propreté, du bon entretien des infrastructures, de la sécurité et du recouvrement. En retour, la mairie perçoit des frais de location et des taxes d'exploitation de ces espaces ce qui constitue une source de revenus non négligeable pour la commune. Quant à la DGL, elle devrait jouer un rôle important en mettant en place un mécanisme de suivi-évaluation afin de suivre les conditions d'exploitation de ces espaces. Les exploitants ont pour mission de tout mettre en œuvre pour un meilleur entretien des espaces conformément au cahier des charges afin de tirer profit de leur activité.

### 2.4. Les espaces de verts de loisirs et développement territorial

#### 2.4.1. La consommation des loisirs dans les espaces verts

Plusieurs produits de loisirs sont consommés dans les espaces verts. Le tableau n°3 ci-dessous présente la situation des offres sollicitées par les clients de ces espaces de loisirs.

**Tableau n°3: les offres sollicitées dans les espaces verts**

Les offres	Nombre de citations	Fréquence en %
la musique	21	17,50
la boisson	42	35,00
les protéines animales	31	25,80
les mets	36	30,00
autres	41	34,20
Total des enquêtés	120	-

Source : enquêtes de terrain, 2020

Il ressort de ces données que l'offre la plus sollicitée par les usagers est la boisson avec 35,0% des réponses. Après la boisson, viennent les mets (30,00%), surtout les mets africains dont les plus sollicités sont le « mouy kalogo » (le riz aux soumbala) et le « goonré ». Puis suivent les protéines animales (la viande et le poisson) avec 25,20% constituées notamment du poulet au « rabilé » (le poulet à la levure), du poulet au « sinmooré » (le poulet grillé à la braise) et du poisson à la braise.

#### 2.4.2. La circulation des devises monétaires dans les espaces de loisirs

Les espaces verts de loisirs sont des espaces où circulent des devises monétaires à travers les dépenses effectuées par les usagers. Ainsi, ceux qui dépensent 0 francs par passage représentent 0%, entre 500 et 1000 francs CFA (15,00%), de 1000 à 2000 francs CFA (20,00%), de 2000 à 3000 francs CFA (15,00%), de 3000 à 5000 francs CFA (20,00%), de 5000 à 7500 francs CFA (12,50%), de 7500 à 10 000 francs CFA (09,20%) et ceux qui dépensent 10 000 francs CFA et plus représentent 08,30%. En regroupant ces données,

il ressort que dans les espaces verts, ceux qui dépensent entre 500 et 1000 francs CFA représentent 15,00% contre 85,00% qui dépensent entre 1000 et 10 000 francs et plus.

#### 2.4.3. Les emplois dans les espaces de loisirs

Les espaces de loisirs sont des espaces de création d'emplois à travers l'utilisation directe de nombreux travailleurs dans les espaces verts. Ces emplois sont certes informels, mais importants et participent à la réduction du chômage (le tableau n°4) présente le nombre d'employés dans onze des douze espaces verts enquêtés.

**Tableau n°4 : situation des employés dans 11 espaces verts de loisirs à Ouagadougou**

Codes des espaces verts	Nombre d'employés	Sexe		Salaires moyens mensuels en FCFA	Nationalités
		Hommes	Femmes		
EVA1	10	03	07	25 000	Burkinabè
EVA2	14	05	09	30 000	Burkinabè, togolaise
EVA3	30	07	23	40 000	Burkinabè togolaise, ivoirienne, nigériane
EVA4	08	03	05	30 000	Burkinabè, togolaise
EVA5	PUBW	-	-	-	-
EVA6	24	05	19	35 000	Burkinabè, togolaise, béninoise
EVA7	16	06	10	35 000	Burkinabè, togolaise
EVA8	12	02	10	25 000	Burkinabè, togolaise
EVA9	30	05	25	35 000	Burkinabè, ivoirienne, togolaise
EVA10	35	10	25	40 000	Burkinabè, togolaise, béninoise, nigériane
EVA11	16	08	08	35 000	Burkinabè, togolaise
EVA12	15	07	08	35 000	Burkinabè, togolaise
<b>Total</b>	210	61	149	-	Burkinabè, togolaise, béninoise et nigériane

Source : enquêtes de terrain, octobre 2020 Auteur : Bamogo O.

Les onze (11)<sup>5</sup> espaces verts emploient 210 personnes dont 61 hommes, soit 29,04% et 149 femmes, soit 70,96%. Les employés viennent du Burkina Faso et d'autres pays de la sous régions (Togo, Bénin, Côte d'Ivoire, Nigéria). Les salaires moyens vont de 25 000 FCFA à 40 000 FCFA.

#### 2.4.4. Les recettes générées dans les espaces de loisirs

Les espaces verts de loisirs génèrent des recettes pour les exploitants et pour la commune à travers leur location (tableau n°5 et 6) et à travers les taxes perçues.

<sup>5</sup> Les employés du Parc Urbain Bangr-Weogo (PUBW) étant constitués uniquement des fonctionnaires de l'Etat.

**Tableau n° 5 : recettes moyennes journalières des espaces verts de loisirs**

Codes des espaces verts	Recettes journalières en FCFA
EVA1	175 000
EVA2	145 000
EVA3	300 000
EVA4	130 000
EVA6	200 000
EVA7	200 000
EVA8	125 000
EVA9	200 000
EVA10	350 000
EVA11	225 000
EVA12	250 000
<b>Total</b>	-

Source : enquêtes de terrains, octobre 2020 Auteur : Bamogo O.

Les résultats de ce tableau montrent que ces espaces de loisirs sont de véritables espaces de commerce qui génèrent des revenus importants avec une moyenne qui varie entre 125 000 et 350 000 FCFA par jour. Aussi, constate-t-on que les espaces des arrondissements périphériques semblent générer plus de recettes. Cela se justifie par le fait que les populations des zones centrales de la ville préfèrent les zones périphériques qui sont plus calmes offrant un environnement nouveau même si leurs espaces ont de faibles niveaux d'aménagement. Par ailleurs selon les gérants, les pics de recettes se situent en fin de semaine, soit les samedis et dimanches où les recettes journalières peuvent grimper jusqu'à plus de cinq cent mille (500 000) FCFA.

Concernant la commune, elle tire des espaces de loisirs des revenus à travers les taxes, les recouvrements des locations des espaces et les impôts. Le tableau n°6 ci-dessous donne la situation des recouvrements annuels des locations effectués par la commune dans les jardins communaux.

**Tableau n°6 : situation des recouvrements en FCFA des jardins communaux**

Années Espaces verts	2015	2016	2017	2018
Jardin du Maire	5.150 .000	4.750.00 0	4.900.000	5.845.00 0
Square Naba Kom	2.500.000	1.600.00 0	3.200.000	Fermé
Square de la mère et enfant	2.750.000	2.000.00 0	1.750.000	1.350.00 0
Square Yennenga	1.050.000	3.450.00 0	900.000	Fermé
Jardin de l'amitié Ouaga-Loudun <sup>6</sup>	2.475.000	5.200.00 0	2.800.000	1.200.00 0

<sup>6</sup> Fermé de nos jours

<b>Jardin du challenge</b>	1.480.000	1.945.00	1.650.000	375.000
<b>Jardin de l'Unité Africaine</b>	1.500.000	1.420.00 0	3.100.000	3.100.00 0
<b>Jardin Ouaga 2000</b>	810.000	2.490.00 0	1.510.000	600.000
<b>Jardin de l'aéroport</b>	600.000	Fermé	600.000	30.000
<b>Jardin du CILSS</b>	450.000	2.000.00 0	1.500.000	Fermé
<b>Square de l'habitat</b>	215.000	1.505.00 0	1.130.000	75.000
<b>Espace vert Nong-Massom</b>	3.915.800	6.303.00 0	3.115.000	2.900.00 0
<b>Espace vert Boulmiougou</b>	1.445.000	1.660.00 0	4.765.000	970.000
<b>Espace vert de Bogodogo</b>	1.860.000	1.760.00 0	1.005.000	1.505.00 0
<b>Espace vert de Sig-Noghin</b>	615.000	705.000	1.395.000	650.000
<b>Espace vert ONG EAST ex. secteur 20</b>	355.000	325.000	275.000	75.000
<b>Espace vert ONG EAST ex. secteur 21</b>	220.000	305.000	250.000	Fermé
<b>Jardin projet Gounghin</b>	4.240.000	Fermé	1.243.500 0	1.133.00 0
<b>Jardin du Maire de Bogodogo</b>	375.000	250.000	300.000	Fermé
<b>Jardin ex. secteur 29</b>	150.000	300.000	300.000	1.800.00 0

**Source : Direction de l'Assiette Fiscale Communale**

Les données de ce tableau montrent que la réalisation des espaces verts de loisirs par les collectivités territoriales revêt une importance capitale. En effet, en plus d'avoir donné des espaces de détente aux citoyens, ils offrent aussi des possibilités de générer des revenus substantiels pour les caisses de la commune et contribuent à réduire le taux de chômage. Pour la discussion

### 3. Discussion

Les moments privilégiés par les populations pour la pratique de leurs loisirs sont les après-midis et les soirées, tandis que la période la plus utilisée est le week-end avec une fréquence similaire de 56,70% également. Cela signifie que la majorité des usagers utilisent leurs temps libres pour s'adonner aux loisirs, notamment en groupe (70,80%). Ces résultats confirment le respect des termes de loisirs comme l'ont signifié HUET et SAEZ (2002). En effet, ils indiquent que la notion du loisir est « entendue comme toute activité humaine non nécessairement productive, mais socialement contributive et expressive, et désigne cette forte progression des temps disponibles pour toutes les formes d'activités inégalement réparties dont les personnes disposent en dehors du temps de travail. Aussi, plusieurs acteurs interviennent dans la gestion

des espaces de loisirs. La commune de Ouagadougou intervient à travers la Direction des Aménagements Paysagers et de la Gestion des Parcs dont les missions sont essentiellement de veiller sur l'entretien des espaces verts à travers des sorties de contrôle sur le terrain, à travers la Police Municipale, le Service d'hygiène qui a pour missions essentielles de s'assurer du respect des conditions d'hygiène dans les espaces de loisirs et de participer à leur désinfection. Enfin, la commune intervient pour tirer profit des espaces de loisirs par le biais de la Direction de l'Assiette Fiscale Communale qui a pour principales missions de s'assurer des recouvrements des taxes sur l'exploitation et de frais de location<sup>7</sup> des espaces verts de loisirs. La Direction Générale des loisirs qui devrait jouer un rôle central de coordination est malheureusement absente sur le terrain du fait qu'elle ne dispose ni de textes juridiques en la matière et mieux, selon les termes du Répertoire Interministériel des Métiers, aucune attribution en matière de gouvernance de loisirs n'est dévolue à ses agents. Cette situation crée un dysfonctionnement du système de gestion et traduit les failles du ministère en charge des loisirs au Burkina Faso. Ces résultats confirment ceux trouvés par KINDA Madeleine (2014). En effet, elle affirmait que le ministère en charge des loisirs créé depuis 1984 « *n'a pu rien faire en matière de loisirs au profit de la population* ». Par ailleurs, l'offre la plus sollicitée par les usagers est la boisson avec 35,0% des réponses. En fait, les espaces verts de loisirs dans la ville de Ouagadougou, dans leur manière de fonctionner, se confondent aux débits de boisson. En outre, ces espaces sont endroits où circulent beaucoup d'argent car 85,00% des usagers dépensent entre 1000 et 10 000 francs et plus. Ce sont des espaces de consommation et donc de commerce par excellence. Aussi, ces emplois un nombre important de travailleurs majoritairement des femmes (70,96%). Les employés viennent du Burkina Faso et d'autres pays de la sous régions (Togo, Bénin, Côte d'Ivoire, Nigéria). Les salaires moyens vont de 25 000 FCFA à 40 000 FCFA. Au regard de ces chiffres, ces espaces de loisirs offrent de véritables opportunités d'emplois même si ces emplois sont toujours informels et temporaires. En effet, à cause du faible encadrement du secteur des loisirs par les pouvoirs publics, les emplois dans ces espaces n'ont aucune garantie et les salaires sont fixés à la tête de l'employé et de son rapport avec le gérant. Au regard de ces chiffres, ces espaces de loisirs offrent de véritables opportunités d'emplois qui ont besoins d'être encadrés.

Les espaces verts de loisirs constituent par ailleurs des espaces de développement de chaîne de valeur économique autour :

- du développement de la filière avicole. En effet, beaucoup de poulets sont commandés et vendus dans les espaces de loisirs à Ouagadougou. Les entretiens avec les gérants ont permis d'évaluer à cinquante (50) poulets en moyenne vendus par soir et par vendeur avec un pic les week-ends, alors que dans les grands espaces, on peut enregistrer cinq (05) grilleurs de poulets. Ces grilleurs de poulets sous traitent l'exploitation de l'espace avec le gérant principal.
- Du développement de la filière de production du soubala et les autres produits de base des mets locaux.

Ils jouent ainsi un rôle économique important pour les populations et les collectivités. En effet, à travers les activités commerciales que les populations riveraines organisent

---

<sup>7</sup> Des jardins aménagés par la commune

autour de ces espaces, elles en tirent des revenus, tout de même substantiels permettant de subvenir à certains de leurs besoins quotidiens (BAMOGO, 2017). Il s'agit essentiellement de la vente des articles divers (eau, vêtements, épices, etc.). Quant aux exploitants, ce sont de véritables entreprises pour eux au regard des recettes directes qu'ils tirent à travers la vente de la boisson et indirectes en sous-traitant avec les vendeurs de la nourriture, du poisson braisé, des poulets braisés, entre autres et la commune y tire des revenus des loyers de ses espaces et des taxes. Ces résultats confirment la participation des espaces verts de loisirs à la dynamique territoriale à travers le développement d'autres espaces urbains (hôtellerie, restauration, commerce général ; le développement d'une chaîne de valeur (élevage, petits métiers de transformation des produits locaux comme le sombala,) ; participe à l'attrait des ruraux et étrangers (travailleurs et consommateurs de loisirs) favorisant l'intégration sous-régionale (NAKOULMA G.A., YARGA H.A.S.T, 2015) ; au développement du transport intra-urbain ; au raffermissement des liens sociaux, à la protection de l'écologie urbaine ; à la lutte contre le chômage et la pauvreté urbains (petits emplois et développement d'activités par les riverains).

## Conclusion

Aux termes de cette étude, il ressort que plusieurs raisons amènent les ouagalais à fréquenter les espaces de loisirs, notamment la recherche de la détente et la tranquillité. De même, nombreux sont des acteurs au premier rang desquels se trouve la mairie qui sont impliqués dans l'exploitation des espaces verts de loisirs à Ouagadougou. Ces espaces constituent des poumons de développement socioéconomique des collectivités territoriales. Ils créent des emplois, des revenus et développement des chaînes de valeur économique.

## Références bibliographiques

- ANDRE T., 2006. *Loisir : droits et obligations universels*. Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir - Volume 4 Numéro 4 2006 <http://oql.uqtr.ca>. Consulté le 16/05/2020.
- BAMOGO O., 2017. *Impact social de l'aménagement des espaces de loisirs dans l'arrondissement 3 de la ville de Ouagadougou : « le cas des espaces verts et de loisirs sportifs »*. Mémoire de Master de Recherche en Géographie, Université de Ouagadougou, 74 pages.
- BAMOGO O., 2013. *Impact des loisirs sportifs sur la santé de la population : cas des agents de la fonction publique de la ville de Ouagadougou*. Mémoire de maîtrise en Géographie, Université de Ouagadougou, 74 pages.
- BELLE FLEUR, M. 1997, *L'évolution du loisir au Québec, essai socio-historique*, Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec. Collection Temps libre et culture. 432 pages.

- BLIN E. « Sport et événement festif. La ville à l'heure des marathons et des semi-marathons », *Annales de géographie*, n°685, 2012, p. 266-286.
- BOUGÉ F., 2009. *Projet de Fin d'Etudes : Caractérisation des espaces verts publics en fonction de leur place dans le gradient urbain - rural*. Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, 86 pages.
- COMMUNE DE OUAGADOUGOU. (1999). Arrêté n°99-039/MATS/PKAD/CO/ portant cahier des charges relatif à la concession et à l'exploitation des espaces verts dans la commune de Ouagadougou.
- COMPAORE N., 2017. *Accès à l'eau potable dans les secteurs 1, 14 et 23 de Ouagadougou*. Thèse de doctorat unique, Université Ouaga1/Pr. Joseph KIZERBO, 414 pages.
- CONFERENCE AFRICAINE DE LA JEUNESSE, 2006. *La charte africaine de la jeunesse*, Banjul, 26 pages.
- CONOMBO G., 2008. *L'aménagement des espaces verts dans la ville de Ouagadougou : naissance, évolution, et structuration de l'espace urbain*. Mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 114 pages.
- DAKISSAGA P., 2006. *Requalification des espaces verts en espaces qualitatifs de loisirs*. Mémoire de fin de formation en architecture et en urbanisme, l'École inter-états d'Architecture et d'Urbanisme de Lomé, 192 pages.
- « Éditorial », *Histoire urbaine*, 2000/1 (n° 1), p. 5-6. DOI : 10.3917/rhu.001.0005. URL : <https://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2000-1-page-5.htm>
- KINDA Madeleine. 2014. *Les loisirs au Burkina Faso (fin du 19<sup>ème</sup> siècle-années 1980)*. Thèse de doctorat unique, Université Paris 7.
- MINISTÈRE des Sports et des Loisirs, 2017. *Document Cadre de la Politique Nationale des Sports et des Loisirs*, Ouagadougou, 57 pages.
- OUEDRAOGO G., 2018. *Les activités de loisir au Parc Urbain BANGR-WEOOGO de Ouagadougou (PUBWO) : réalités, contraintes et perspectives*. Mémoire de master recherche en sciences et techniques des activités socio-éducatives, Université Abomey Calavi.
- NAKOULMA G.A., YARGA H.A.S.T, 2015. *Tourisme, facteur d'intégration sous régionale : cas du parc W (Bénin, Burkina Faso et Niger)*. Science et Technique, Revue Lettres, Sciences sociales et humaines, vol. n°1, pp.67-78.
- VERON Jacques. 2008. *Enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'urbanisation du monde* Cairn.info. *Mondes en développement* 2008/2 (n° 142), pages 39 à 52.
- OCDE. 2015. *L'urbanisation des pays de l'Afrique de l'Ouest 1950-2010 - Africapolis I*, mise à jour 2015 - fr
- VOLLET Dominique, VIAL Céline. 2018. « Rôle des loisirs de nature dans le développement territorial : illustration à partir des loisirs équestres et cynégétiques », *Géographie, économie, société*, /2 (Vol. 20), p. 183-203. DOI : 10.3166/ges.20.2017.0025. URL : <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2018-2-page-183.htm>